Règlement de l’Open Canoe Festival 2027

Version du 13 novembre 2026 – applicable à l’édition 2027 de l’Open Canoe Festival.

Sommaire

1 / Organisation **2**

2 / Présentation de l’OCF (du 8 au 11 avril 2027) **2**

3 / Participation **4**

4 / Tarifs 2027 **4**

5 / Inscriptions à l’Open Canoe Festival **5**

6 / Annulation du Festival et cas de force majeure **6**

7 / Réservation du camping **7**

8 / Conditions d’annulation d’inscription à l’OCF **8**

9 / Aléas climatiques : clause de résilience et **9**

d’adaptation **9**

10 / Sécurité, responsabilité et assurances des **10**

participants **10**

11 / Règlement de la tombola **11**

12 / Droit à l’image **12**

13 / Données personnelles (Loi Informatique et Libertés – RGPD) **12**

14 / Modification du règlement **13**

15 / Consentement éclairé **14**

1 / Organisation

L'**Open Canoe Festival (OCF)** est organisé par **Outdoor et Compagnie**, association loi 1901 déclarée à la préfecture de la Drôme, dont le siège social est situé au :
57C, chemin de la Peyrolle, 26400 Aouste-sur-Sye (France)
Téléphone : +33 (0)6 63 30 17 28
Mail : paul@villecourt.com
Site internet : www.opencanoefestival.com
SIRET : 750 324 766 00013

L'événement se déroule à **Gervanne Camping**, situé au :
1175, avenue des Trois Becs, 26400 Mirabel-et-Blacons (France)
Téléphone : +33 (0)4 75 40 00 20
Mail : info@gervanne-camping.com
Site internet : www.gervanne-camping.com

Gervanne Camping intervient en qualité de prestataire d'hébergement indépendant. Il met à disposition les installations nécessaires à l'accueil du Festival mais n'en assure pas l'organisation. Il dispose de son propre règlement intérieur, notamment pour les conditions de réservation, d'hébergement et d'annulation.

Le présent règlement s'applique exclusivement à l'Open Canoe Festival, organisé par Outdoor et Compagnie.

2 / Présentation de l'OCF (du 8 au 11 avril 2027)

L'Open Canoe Festival (OCF) se déroulera du **jeudi 8 avril au dimanche 11 avril 2027, avec une ouverture le jeudi à 18 h.**

Il s'agit d'un **rassemblement international** d'amateurs de canoë de randonnée et de canoë-bivouac, organisé autour de trois journées d'activités, précédées d'une soirée d'ouverture.

Bien qu'il soit principalement axé sur le canoë, le Festival s'adresse également aux **autres formes de pratique cousines** : kayak de randonnée, bateaux gonflables, packrafts et embarcations similaires.
Il s'adresse à un **public allant de peu expérimenté à expert**, disposant de son propre matériel, l'OCF ne proposant **aucune location d'équipement**.

L'**Open Canoe Festival** est un événement **entièrement bilingue (français / anglais)**.
Toutes les **communications officielles** sont proposées dans les deux langues.
Les **ateliers techniques et les activités** sont animés en **français ou en anglais**, selon la langue de l'instructeur.

L'organisation **encourage un esprit d'entraide linguistique** afin de favoriser la compréhension mutuelle entre participants.

Le Festival propose principalement :

• **Un sac de bienvenue** contenant notamment le programme officiel et le planning des ateliers, ainsi qu'un T-shirt. La taille du T-shirt est choisie lors de l'inscription en ligne, sous réserve des disponibilités.

• **Des ateliers techniques, pédagogiques et culturels** : un programme varié d'ateliers consacrés à la technique, à la sécurité, à la randonnée et à la culture du canoë, animés par des instructeurs bénévoles venus de plusieurs pays. Ces ateliers se déroulent sur rivière, sur lac ou à terre. Leur contenu, leurs horaires et leurs lieux peuvent être adaptés en fonction des conditions de sécurité et d'organisation. Le nombre de places par atelier est limité. L'inscription au Festival ne garantit pas l'accès à un atelier particulier.

• **Des repas inclus dans l'inscription** : trois repas sont compris (vendredi soir, samedi soir et dimanche midi).
Une **option végétarienne** (sans viande ni poisson) peut être demandée lors de l'inscription, sous réserve de disponibilité.
Le **pique-nique terroir du dimanche midi** n'est pas végétarien.
Les participants présentant des allergies ou des contraintes alimentaires particulières sont invités à prendre les précautions nécessaires, l'organisation ne pouvant garantir des repas adaptés à toutes les situations.

• **Des moments festifs et culturels** : un programme d'animations comprenant notamment une projection de film, un concert et une grande tombola gratuite réservée aux participants, selon les modalités précisées à l'article 11.

• **Une descente collective de la Drôme** : proposée le samedi, sur un parcours d'environ 28 km entre Sainte-Croix et Mirabel-et-Blacons (rivière de classe II), ou sur un parcours adapté selon les conditions hydrologiques et de sécurité. Cette descente n'est pas encadrée individuellement. Chaque participant doit être autonome, disposer du niveau technique et du matériel nécessaires et respecter les consignes de sécurité communiquées par l'organisation. La descente peut être modifiée ou annulée si les conditions de navigation ne permettent pas son déroulement dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

• **Des services logistiques** : des navettes sont organisées pour faciliter l'accès aux ateliers et à la descente collective, selon les modalités du programme et les conditions de navigation.

• **Un espace exposants** : fabricants et distributeurs de matériel de canoë et de camping, ainsi que d'autres exposants liés à l'univers du Festival.

Adaptation du programme

Le programme du Festival peut faire l'objet de modifications pour des raisons météorologiques, hydrologiques, de sécurité ou d'organisation. L'organisation veille, dans la mesure du possible, à proposer des activités de remplacement adaptées, afin de préserver la qualité et la cohérence de l'événement. Les conditions applicables à ces adaptations sont précisées à l'article 9 du présent règlement.

Le programme détaillé et actualisé est disponible sur le site officiel :
www.opencanoefestival.com

3 / Participation

Le **Festival est ouvert à tous**, licenciés ou non, de toutes nationalités.
L'association **Outdoor et Compagnie** n'est affiliée à **aucune fédération sportive**.

Les participants doivent être **autonomes** dans leur pratique du canoë ou du kayak pour pouvoir participer aux activités proposées.

Cela implique notamment :

• savoir nager,
• savoir diriger son embarcation en eau calme,
• connaître et appliquer les règles de sécurité de base en rivière,
• disposer de son propre matériel, en bon état et conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable et disposer d'une autorisation parentale écrite pour participer aux activités nautiques.

Chaque participant s'engage à participer **sous sa propre responsabilité**, dans le respect des consignes de sécurité communiquées par l'organisation.

L'Open Canoe Festival est un **événement non compétitif** : aucune épreuve chronométrée ni classement n'est établi. De ce fait, il **n'a aucun lien avec la fédération délégataire** (Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie – FFCK).

L'esprit du Festival repose sur la **convivialité**, la **découverte** et le **partage d'expérience** autour du canoë-bivouac et de la randonnée en rivière.

Il s'appuie également sur le **respect de la nature** et des lieux qui accueillent l'événement. Chaque participant s'engage à adopter un **comportement éco-responsable**, à préserver la **rivière**, la **faune** et la **flore**, et à **ne laisser aucune trace** de son passage.

4 / Tarifs 2027

• **Tarif participant** : 170 € par personne pour les 3 jours.
Après le **28 février 2027**, le tarif sera de **190 €**.
Ce tarif donne accès à l'ensemble des ateliers, sur rivière et au sol.

• **Tarif accompagnant** : 150 € pour les accompagnants ne naviguant pas.
Après le **28 février 2027**, le tarif sera de **170 €**.
Le tarif accompagnant permet de participer uniquement aux ateliers au sol.

• **Tarif enfants (de 5 à 12 ans inclus)** : 60 €.
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

L'inscription est valable pour l'ensemble du Festival, du 8 au 11 avril 2027.

Aucun tarif réduit n'est proposé pour une participation limitée à une ou plusieurs journées. L'inscription ne comprend ni l'hébergement ni la location de matériel.

5 / Inscriptions à l'Open Canoe Festival

Les inscriptions à l'**Open Canoe Festival** se font **exclusivement en ligne**, dans la limite des dates indiquées sur le site officiel : www.opencanoefestival.com
Le paiement s'effectue **par carte bancaire**, via un système sécurisé.

L'inscription devient définitive après validation du paiement et réception d'une confirmation électronique.

Le **nombre de places est limité**. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que la capacité maximale est atteinte.

Aucun **certificat médical** n'est exigé, l'Open Canoe Festival n'étant **pas une compétition**.

En revanche, les participants attestent :

• être **aptes médicalement** à la pratique du canoë ou du kayak,
• **savoir nager**,
• disposer des compétences et du matériel adaptés à leur pratique,
• disposer d'une **assurance personnelle couvrant la pratique du canoë ou du kayak**, notamment en rivière de classe II, conformément aux exigences précisées à l'article 10 du présent règlement,
• avoir pris connaissance des conditions de participation et de sécurité précisées aux articles 3 et 10 du présent règlement.

L'organisation n'est pas tenue de vérifier ces éléments.

Inscriptions aux ateliers

Les **inscriptions aux ateliers sur rivière** s'effectuent en ligne dans un second temps, 2 à 3 semaines avant le Festival.
Les participants reçoivent un courriel précisant la date d'ouverture de ces inscriptions.
Les **ateliers au sol** peuvent être choisis sur place pendant le Festival.
Chaque atelier dispose d'un **nombre de places limité**, et leur disponibilité **n'est pas garantie**.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'indisponibilité d'un atelier.

Conditions d'annulation et assurance annulation

Les inscriptions sont fermes et définitives. Les conditions d'annulation, de remboursement et de transfert sont précisées à l'article 8 du présent règlement.

Une assurance annulation facultative, indépendante de l'organisation, peut être souscrite lors de l'inscription, selon les conditions contractuelles de l’assureur.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations de loisirs fournies à une date ou pendant une période déterminée ne bénéficient pas du droit de rétractation de 14 jours, lorsque les conditions d'application de cette disposition sont réunies.

Date limite d’inscription

La **date limite d’inscription** à l’OCF 2027 est fixée au **25 mars 2027**.
L’organisation se réserve la possibilité de prolonger cette date en fonction du taux de remplissage.

6 / Annulation du Festival et cas de force majeure

Annulation du Festival

En cas d'annulation complète de l'Open Canoe Festival par l'organisation, les participants seront informés dans les meilleurs délais par courrier électronique et par les canaux officiels du Festival.

Lorsque cette annulation entraîne la résolution du contrat d'inscription, les sommes versées au titre de l'inscription seront intégralement remboursées, conformément aux dispositions légales applicables.

Le remboursement sera effectué dans les meilleurs délais, par le moyen de paiement initial lorsque cela est techniquement possible.

Cas de force majeure

En cas d'événement constituant un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment une décision des autorités administratives empêchant la tenue du Festival, l'organisation pourra être contrainte d'annuler l’événement.

Si cet empêchement entraîne la résolution du contrat, les inscriptions seront remboursées conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque les conditions légales de la force majeure sont réunies, l'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages résultant directement de l'inexécution rendue impossible par cet événement, sous réserve des dispositions légales impératives.

Conditions hydrologiques et risque de crue

Une crue, un risque de crue annoncé ou des conditions hydrologiques défavorables n'entraînent pas automatiquement l'annulation de l'Open Canoe Festival.

Lorsque la navigation sur la Drôme ne peut être assurée dans des conditions de sécurité satisfaisantes, l'organisation peut adapter les activités et mettre en place un **programme de substitution.**

Les modalités de ces adaptations et leurs conséquences éventuelles sur les inscriptions sont précisées à l'article 9 du présent règlement.

7 / Réservation du camping

L'Open Canoe Festival se déroule à Gervanne Camping, à Mirabel-et-Blacons.

L'inscription au Festival ne comprend pas l'hébergement, qui doit être réservé et réglé séparément auprès de Gervanne Camping.

Emplacements et hébergements

Compte tenu du nombre important de participants, Gervanne Camping ne peut garantir l'attribution d'un emplacement individuel à chaque famille ou groupe. Les participants peuvent donc être amenés à partager les emplacements afin de permettre l'accueil de l'ensemble des festivaliers.

Les hébergements locatifs (chalets, mobil-homes, etc.) disposent d'une capacité limitée et nécessitent une réservation préalable auprès du camping.

Réservations et conditions d’annulation

Les réservations d'hébergement s'effectuent directement auprès de Gervanne Camping : www.gervanne-camping.com
Les conditions de réservation, de paiement, d'annulation et de remboursement sont celles définies par Gervanne Camping, indépendamment des conditions d'inscription à l'Open Canoe Festival.
L'annulation d'une inscription au Festival n'entraîne pas automatiquement l'annulation ou le remboursement d'une réservation d’hébergement.

Responsabilités

Gervanne Camping assure directement la gestion des hébergements et des emplacements. L'association Outdoor et Compagnie n'intervient pas dans les contrats de réservation conclus entre le camping et les participants.
Le règlement intérieur de Gervanne Camping s'applique à toute personne séjournant sur le site.

Les demandes et réclamations relatives aux réservations d'hébergement doivent être adressées directement à Gervanne Camping, sans préjudice des responsabilités légales éventuelles de l'organisateur du Festival.

8 / Conditions d’annulation d’inscription à l’OCF

a) Annulation à l’initiative du participant

Toute inscription à l’Open Canoe Festival est ferme et définitive.
En cas de désistement à l’initiative du participant, quel qu’en soit le motif (maladie, accident, empêchement personnel, familial ou professionnel, etc.), aucun remboursement de l’inscription ne sera effectué par l’organisation, sous réserve des dispositions légales impératives.
Cette règle s’applique quelle que soit la date du désistement.

b) Assurance annulation facultative

Lors de son inscription, chaque participant a la possibilité de souscrire à l’assurance annulation facultative proposée par la plateforme de billetterie.

Cette assurance est indépendante de l’organisation de l’Open Canoe Festival. Elle peut permettre une indemnisation en cas de désistement pour un motif couvert par le contrat. Les garanties, exclusions, justificatifs exigés et modalités d’indemnisation sont définis exclusivement par les conditions contractuelles de l’assureur.

Il appartient à chaque participant de prendre connaissance de ces conditions avant de souscrire à l’assurance.

c) Transfert d’inscription

Un participant empêché de venir peut demander le transfert de son inscription à une autre personne, sous réserve que celle-ci remplisse les conditions de participation au Festival et relève de la même catégorie tarifaire (participant, accompagnant ou enfant).

Le transfert doit être demandé à l’organisation au plus tard 72 heures avant le début du Festival, soit le lundi 5 avril 2027 à 18 h, et reste soumis à sa validation administrative.

Le transfert est gratuit et ne donne lieu à aucun remboursement ni ajustement tarifaire.

Les éventuelles conséquences du transfert sur une assurance annulation souscrite séparément relèvent des conditions de l’assureur.

d) Annulation du Festival par l’organisation

En cas d’annulation complète du Festival par l’organisation, les dispositions prévues à l’article 6 du présent règlement s’appliquent.

Les adaptations du programme liées aux conditions météorologiques, hydrologiques ou aux impératifs de sécurité sont régies par l'article 9.

9 / Aléas climatiques : clause de résilience et d'adaptation

L'Open Canoe Festival est un événement de plein air, organisé dans un environnement naturel soumis aux variations météorologiques et hydrologiques.

Depuis sa création, le Festival a connu des conditions très diverses : crues, sécheresses, pluie, froid ou fortes chaleurs. Fort de cette expérience, l'organisation a développé des solutions permettant d'adapter les activités aux conditions rencontrées, tout en privilégiant la sécurité des participants et la qualité du programme.

Maintien du Festival et adaptation des activités

Les conditions météorologiques ou hydrologiques défavorables, notamment une crue ou un niveau d'eau insuffisant de la Drôme, n'entraînent pas en elles-mêmes l'annulation du Festival.

Lorsque les conditions de navigation ne permettent pas le déroulement des ateliers en rivière dans des conditions de sécurité satisfaisantes, ceux-ci peuvent être adaptés, déplacés sur lac ou remplacés par des ateliers techniques, pédagogiques ou de sécurité à terre.

Ces adaptations permettent d'assurer, dans la mesure du possible, la continuité du programme et de préserver la qualité et la cohérence du Festival.

Conditions d'annulation et de remboursement

Les prévisions météorologiques défavorables, les alertes hydrologiques ou le risque de crue annoncé avant le Festival ne constituent pas, à eux seuls, un motif ouvrant droit au remboursement d'une inscription à la demande du participant.

De même, la modification ou l'annulation d'une activité particulière pour des raisons météorologiques, hydrologiques ou de sécurité ne donne pas automatiquement droit à un remboursement total ou partiel, dès lors que le Festival est maintenu et que les prestations prévues peuvent être assurées ou adaptées dans des conditions globalement équivalentes.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des droits légaux des participants en cas d'annulation complète du Festival ou de modification substantielle des prestations contractuellement prévues.

Descente collective et services de navettes

Lorsque les conditions hydrologiques rendent la navigation impossible ou dangereuse, l'organisation peut modifier le parcours de la descente collective, annuler celle-ci ou

suspendre les navettes qui lui sont associées.

Ces décisions sont prises dans l'intérêt de la sécurité des participants.

Consignes de sécurité

La navigation sur la Drôme demeure soumise aux conditions naturelles et aux règles de sécurité applicables.

En cas de crue ou de conditions dangereuses, l'organisation peut décider de suspendre les activités nautiques qu'elle propose et demander aux participants de ne pas naviguer. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité communiquées par l'organisation et les instructeurs, ainsi que les éventuelles interdictions édictées par les autorités compétentes.

La participation à toute activité nautique suppose une évaluation personnelle de ses capacités et le respect des conditions de sécurité définies aux articles 3 et 10 du présent règlement.

10 / Sécurité, responsabilité et assurances des participants

a) Principes généraux de sécurité

L'Open Canoe Festival propose des activités de plein air et de navigation en milieu naturel, susceptibles de présenter des risques inhérents à la pratique du canoë, notamment en rivière.

Chaque participant doit être conscient de ces risques et s'engage à adopter un comportement prudent, responsable et adapté à ses capacités, aux conditions naturelles et aux activités proposées.

La participation aux ateliers et aux activités nautiques implique le respect des consignes de sécurité communiquées par l'organisation et les instructeurs.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la participation d'une personne à une activité lorsque son niveau technique, son équipement, son état apparent ou son comportement présente un risque pour elle-même ou pour les autres.

b) Aptitudes et responsabilités des participants

Chaque participant s'engage à :

- **savoir nager**,
- disposer d'une condition physique compatible avec les activités choisies,
- posséder le niveau technique nécessaire aux ateliers auxquels il s'inscrit,
- **respecter les consignes de sécurité** communiquées par l'organisation et les instructeurs,

• **utiliser une embarcation et un équipement adaptés à son niveau**, aux conditions de navigation et à l'activité pratiquée,
• **porter les équipements de sécurité obligatoires**, notamment :
gilet de sauvetage, casque, vêtements adaptés (thermiques et protections), chaussures fermées, gonfles de flottabilité, trousse de premiers secours, corde de sécurité, pagaie de secours et téléphone étanche.

L'organisation **n'est pas responsable** des obstacles naturels ou artificiels présents sur la rivière, même si des informations, topos ou consignes sont fournis pendant le Festival.

c) Assurances

L'association **Outdoor et Compagnie** est couverte par une **assurance en responsabilité civile organisateur**, conformément à la législation en vigueur.

L'inscription à l'Open Canoe Festival ne vaut pas souscription automatique d'une assurance individuelle accident. **Chaque participant doit, de son côté, disposer d'une assurance individuelle couvrant la pratique du canoë et du kayak en eau vive (classe II), par exemple au titre d'une licence FFCK, d'une assurance Vieux Campeur ou de toute autre formule équivalente.**

L'Open Canoe Festival n'étant **pas une compétition officielle**, il **n'a aucun lien avec la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie (FFCK)**.
Les garanties d'assurance fédérales ne s'appliquent donc qu'aux personnes **licenciées individuellement** ou **assurées à titre personnel**.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de la **perte, du vol ou de la détérioration d'effets personnels** appartenant aux participants, ni des dommages résultant du **non-respect des consignes de sécurité** ou d'un **usage inadapté du matériel**.
Chaque participant reste responsable de ses biens et de son comportement pendant la durée du Festival.

L'un des objectifs du Festival étant la **promotion d'une pratique responsable et sécuritaire**, l'organisation rappelle l'importance d'une attitude vigilante et bienveillante entre participants, notamment lors des ateliers et des navigations partagées.

11 / Règlement de la tombola

Une **tombola** est organisée pendant le Festival.
Elle est **réservée aux participants inscrits et payants** à l'Open Canoe Festival.

Chaque participant éligible reçoit gratuitement un ticket nominatif lors de son arrivée à l'accueil du Festival. Son nom est inscrit sur le ticket au moment de sa remise.

Pour être déclaré gagnant, le propriétaire du ticket tiré au sort doit être **présent sous le tipi** au moment du tirage, **à portée de voix de l'animateur**.
Le numéro est appelé **trois fois**.
En l'absence de réponse, le lot est immédiatement remis au tirage.

Les **membres de l'organisation**, le staff, les **exposants** et les **sponsors** ne peuvent pas participer à la tombola.

Les **lots offerts** proviennent des partenaires et exposants du Festival.
Ils **ne sont ni échangeables ni remboursables**, et **ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière**.

12 / Droit à l'image

L'Open Canoe Festival fait l'objet d'une couverture photographique et audiovisuelle destinée à documenter l'événement et à assurer sa promotion.

En s'inscrivant au Festival, les participants sont informés que des photographies et des vidéos peuvent être réalisées pendant les ateliers, les navigations, les animations et les moments de convivialité.

Ces images peuvent être utilisées par l'organisation pour illustrer et promouvoir l'Open Canoe Festival, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses supports imprimés et audiovisuels, ainsi que dans ses relations avec la presse et ses partenaires.

Les photographies et vidéos d'ambiance, de groupes ou d'activités collectives peuvent être réalisées sans autorisation individuelle préalable, sous réserve du respect du droit à l'image et de la réglementation applicable.

L'utilisation d'images mettant particulièrement en avant une personne clairement identifiable, notamment dans le cadre d'une campagne publicitaire ou commerciale pour une marque partenaire, peut nécessiter une autorisation spécifique avant leur diffusion.

Les photographies et vidéos réalisées pendant le Festival peuvent inclure des participants mineurs. **Leur utilisation et leur diffusion s'effectuent dans le respect du droit à l'image et des dispositions légales relatives à la protection des mineurs.**

Les participants qui ne souhaitent pas apparaître de manière identifiable dans les supports de communication du Festival sont invités à le signaler à l'organisation.
Toute demande relative à l'utilisation ou au retrait d'une image peut être adressée à l'organisation à l'adresse suivante : paul@villecourt.com

13 / Données personnelles (Loi Informatique et Libertés – RGPD)

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription à l'Open Canoe Festival font l'objet d'un traitement par l'association Outdoor et Compagnie, responsable du traitement, dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Ces données sont utilisées pour :

• **La gestion des inscriptions et des paiements**, ainsi que l'organisation et le suivi administratif du Festival, sur la base de l'exécution du contrat d'inscription.

• **La communication des informations nécessaires au déroulement du Festival**, notamment les programmes, les inscriptions aux ateliers et les consignes d'organisation.
• **Le respect des obligations légales**, notamment comptables et administratives.
• **L'envoi d'informations concernant les prochaines éditions de l'OCF ou les activités de l'association**, dans les conditions autorisées par la réglementation, avec la possibilité de s'opposer à ces communications.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à chacune de ces finalités, conformément aux obligations légales applicables. Les données utilisées à des fins de prospection sont conservées dans les limites prévues par la réglementation.

Les données personnelles ne sont ni vendues ni communiquées à des tiers à des fins commerciales indépendantes du Festival.

Elles peuvent toutefois être transmises, dans la mesure nécessaire, aux prestataires intervenant dans la gestion des inscriptions, des paiements, des assurances facultatives et des services techniques, dans le respect de la réglementation applicable.

L'association veille à la confidentialité et à la sécurité des données. Les éventuels transferts de données en dehors de l'Espace économique européen sont encadrés conformément aux exigences du RGPD.

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose, selon les conditions prévues par celle-ci, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de ses données.
Ces droits peuvent être exercés en contactant l'association à l'adresse suivante : **paul@villecourt.com**

Chaque participant peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr

14 / Modification du règlement

L'organisation de l'Open Canoe Festival se réserve la possibilité de modifier le présent règlement jusqu'à la date de l'événement, notamment pour tenir compte d'évolutions réglementaires, de contraintes de sécurité ou de nécessités d'organisation.

La version du règlement acceptée par le participant lors de son inscription constitue la référence contractuelle.

Les modifications apportées ultérieurement ne peuvent remettre en cause les droits acquis des participants ni modifier substantiellement les prestations contractuellement prévues, sauf dans les conditions autorisées par la loi.
Toute modification importante sera communiquée aux participants concernés par courrier électronique et publiée sur le site officiel du Festival : www.opencanoefestival.com

Les adaptations du programme liées aux conditions météorologiques, hydrologiques et de sécurité restent régies par les articles 6 et 9 du présent règlement.

15 / Consentement éclairé

En validant son inscription, **chaque participant** déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter en tous points.

Il atteste sur l'honneur :

• avoir **lu et compris** l'ensemble des conditions de participation,
• **accepter sans réserve** les règles de sécurité et de responsabilité décrites dans le présent règlement,
• **savoir nager**,
• être **apte physiquement** à la pratique du canoë et du kayak en eau calme ou vive,
• être **couvert** par une assurance individuelle accident ou une assurance spécifique couvrant la pratique du canoë-kayak,
• **disposer de son propre matériel** conforme aux normes de sécurité,
• et avoir pris connaissance des **consignes de sécurité et d'organisation** communiquées par le Festival.

Il reconnaît que la participation à l'**Open Canoe Festival** se fait **sous sa propre responsabilité**, dans un esprit de **respect, de convivialité et de bienveillance** envers les autres participants.

En cas de litige, le droit français s'applique, sous réserve des dispositions impératives applicables. Les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales en vigueur.

Une version anglaise de ce règlement est disponible à titre informatif. En cas de divergence d'interprétation, seule la version française fait foi.

Merci d'avoir lu ce règlement, nous sommes très heureux de vous accueillir à l'Open Canoe Festival !

Outdoor et Compagnie
57C, chemin de la Peyrolle, 26400 Aouste-sur-Sye, France
Tél. : +33 (0)6 63 30 17 28
www.opencanoefestival.com
paul@villecourt.com